

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 13 (1921)  
**Heft:** 10

**Artikel:** La politique commerciale de la Confédération  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383383>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an  
Pour l'Etranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 2<sup>e</sup> cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne  
Téléphone 3168 0 0 0 Kapellenstrasse 8 0 0 0 Compte de chèques N° III 1366  
Parait tous les mois

Expédition et administration: 0  
Imprim. de l'Union, Berne  
0 0 0 Kapellenstrasse, 6 0 0 0

### SOMMAIRE:

|                                                           | Pages |
|-----------------------------------------------------------|-------|
| 1. La politique commerciale de la Confédération . . . . . | 81    |
| 2. Commission syndicale suisse . . . . .                  | 83    |
| 3. Congrès syndical extraordinaire . . . . .              | 84    |
| 4. Le Congrès du Parti socialiste suisse . . . . .        | 85    |
| 5. Situation du chômage à fin août 1921 . . . . .         | 86    |

|                                                                                              | Pages |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 6. Mouvement coopératif . . . . .                                                            | 86    |
| 7. Huitième session du Conseil d'administration du Bureau international du travail . . . . . | 87    |
| 8. Le Congrès de la C. G. T. française à Lille . . . . .                                     | 89    |
| 9. Accord et collaboration . . . . .                                                         | 92    |
| 10. Boycott des produits Peter, Cailler, Kohler . . . . .                                    | 92    |

## La politique commerciale de la Confédération

La Suisse a pu échapper aux cruautés de la guerre, mais un lourd tribut de souffrances ne lui fut pas épargné. Les pays belligérants fermèrent presque complètement les frontières à l'exportation, afin de concentrer au maximum leur effort de résistance. Le blocus des pays de l'Entente provoqua la naissance de la S. S. S., de cuisante mémoire, dont les millions de bénéfices réalisés par elle furent, il y a une année à peine, partagés entre les profiteurs de la guerre. La S. S. S. avait à veiller qu'aucune marchandise importée en Suisse ne s'en aille dans les pays centraux. Ce n'est qu'à cette condition que nous obtenions l'indispensable pain quotidien et un peu de graisse.

Quand le blocus fut levé, nos marchandises prirent le chemin de l'étranger. Malgré leur change bas, les pays belligérants libérés de la guerre s'empressèrent de se pourvoir de denrées alimentaires et de matières premières pour remettre leurs industries en activité.

Notre industrie et notre agriculture eurent encore de beaux jours jusqu'au moment où les pays à change bas se présentèrent à nouveau en concurrent sur le marché mondial. On assista alors aux grandes ventes, à des prix dérisoires de marchandises allemandes, mais surtout autrichiennes, dans les pays à change plus élevé. Ces deux pays cherchèrent alors à lutter contre l'appauvrissement fatal qui résultait de cet exode de marchandises en les frappant de droits élevés à l'exportation. Ces droits étaient d'autant plus élevés que la marchandise était nécessaire à l'étranger, le charbon par exemple. Ces mesures permirent à la longue de parer dans une certaine mesure au danger le plus pressant tout en procurant des moyens financiers à l'Etat; la Suisse fut tout de même bientôt submergée de marchandises en raison du fait que la valeur de l'argent baissait toujours et la différence des prix entre la Suisse et l'étranger devint toujours plus grande.

Il en résulta une situation particulièrement critique pour nos industries d'exportation, car il ne s'agissait pas seulement de produits dont la part de la main-d'œuvre est particulièrement importante, mais d'industries de luxe, comme l'horlogerie et la broderie. La demande de ces produits est d'autant plus faible que la capacité d'achat de l'argent diminue. Les pays étrangers n'ont aucun intérêt à importer ces produits. Ils ferment leurs frontières. Ces industries n'ont aucun espoir de reprise avant que d'une manière générale l'économie mondiale s'anime quelque peu et que dans une certaine mesure le change s'équilibre.

Les mêmes raisons sont à considérer pour les autres industries. Comme elles ne peuvent soutenir la concurrence avec les produits des pays à change bas, elles ne reçoivent qu'exceptionnellement des commandes. Quant à la grosse industrie, elle ne saurait vivre que du marché intérieur. Quelques fabriques furent en outre agrandies inconsidérément uniquement pour profiter de la situation exceptionnelle due à la guerre.

Le mouvement de recul de notre économie nationale trouve son expression dans les chiffres de l'échange commercial que nous comparons ci-dessous:

| Année                           | Importation<br>Fr. | Quantité<br>q | Exportation<br>Fr. | Quantité<br>q |
|---------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|
| 1890                            | 932,951,000        | 34,559,377    | 703,025,000        | 6,897,395     |
| 1900                            | 1,111,110,000      | 53,465,898    | 836,080,000        | 8,452,917     |
| 1910                            | 1,745,021,000      | 75,743,915    | 1,195,872,000      | 10,654,711    |
| 1913                            | 1,919,816,000      | 85,625,501    | 1,376,399,000      | 12,391,532    |
| 1914                            | 1,478,408,000      | 68,351,778    | 1,186,887,000      | 10,398,294    |
| 1916                            | 2,378,505,000      | 61,100,362    | 2,447,715,000      | 20,395,141    |
| 1918                            | 2,401,463,000      | 37,641,611    | 1,963,171,000      | 10,603,628    |
| 1919                            | 3,533,386,000      | 45,605,173    | 3,298,088,000      | 12,850,729    |
| 1920                            | 4,242,721,000      | 54,616,071    | 3,277,103,779      | 9,106,444     |
| 1921, 1 <sup>er</sup> semestre: | 1,335,720,000      | 18,997,788    | 1,008,955,000      | 2,452,397     |

Déjà en 1920 l'importation dépassa considérablement les exportations. En 1921 les importations semblent vouloir s'équilibrer avec les exportations; nous n'atteindrons cependant guère les quantités de l'année 1890.

Tous les articles participent à la diminution de l'importation à l'exception des céréales, fruits et légumes, l'alimentation animale et les montres.

La diminution de l'exportation dans le premier semestre 1920 est représentée comme suit dans le tableau ci-après:

| 1921 EXPORTATION 1920         |               |             |               |             |
|-------------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
|                               | Quantité<br>q | Prix<br>Fr. | Quantité<br>q | Prix<br>Fr. |
| Denrées alimentaires animales | 117,853       | 30,096,208  | 120,232       | 26,817,847  |
| Tabac . . . . .               | 4,452         | 2,599,556   | 13,465        | 12,934,807  |
| Peaux . . . . .               | 33,359        | 28,359,874  | 17,152        | 48,066,109  |
| Bois . . . . .                | 354,903       | 9,371,056   | 1,127,124     | 35,014,138  |
| Confection . . . . .          | 4,372         | 23,943,363  | 7,121         | 46,538,595  |
| Machines . . . . .            | 282,080       | 131,753,784 | 340,655       | 143,634,130 |
| Coton . . . . .               | 76,620        | 189,830,401 | 125,276       | 397,218,131 |
| Montres (pièces)              | 4,440,024     | 83,286,050  | 7,722,007     | 154,096,313 |

Il n'est pas étonnant, si en raison de l'énorme recul que les chiffres ci-dessous mettent en relief, on

songe à prendre des mesures pour parer à leur fâcheux effet. Mais, une autre question est de savoir, si les moyens envisagés et ceux que l'on a déjà appliqués, sont opérants.

On demanda d'abord la fermeture des frontières, mesure qui fut rendue toujours plus sévère, afin de sauver au moins le marché intérieur. Quand elle fut appliquée, en premier lieu dans l'industrie du meuble, elle eut sans aucun doute un certain succès, en ce sens, qu'elle limita un peu le chômage. Mais il en résulta aussitôt une augmentation des prix.

Sous la pression de la crise, la limitation des importations s'étendit à une quantité d'articles. Pour autant qu'il ne s'agit pas d'articles d'un usage très courant, comme par exemple de l'argenterie et de l'orfèvrerie, des objets d'art, des pianos, des augmentations de prix sont supportables. Ce qui n'est pas le cas pour d'autres articles. Si l'on n'est pas, par principe, opposé à toute restriction d'importation, il faudra mettre en balance dans chaque cas les intérêts de l'ensemble ou ceux du groupement intéressé. C'est ainsi que l'on a restreint l'importation, après les meubles, de toutes espèces d'articles en bois et tournages, bois de construction, traîneaux, poussettes, articles de cuir, de voyage, en papier et papier mâché, articles pour l'électricité, pinceaux, limes, vanneries, seilles et tonneaux, plaques en tôle, pianos, automobiles, machines agricoles, articles en or et argent, chaussures, boutons, articles en cuivre, vins, etc. Le plus clair, c'est que la protection accordée à des uns obligeait à en consentir à d'autres. En définitif, tout est « protégé » et les prix se meuvent en hausse au lieu d'en baisse, parce que la concurrence est supprimée. On ne peut nier que quantité de marchandises achetées au bénéfice du change sont vendues dans le pays au prix du marché intérieur. Le marchand fait ainsi un joli bénéfice en empochant la différence due au change. Il arrive même que d'habiles spéculateurs emplissent leurs dépôts de marchandises achetées dans ces conditions et demandent ensuite des limitations d'importation afin d'éliminer la concurrence et de tondre gentiment les moutons bénévoles.

Un autre moyen fut ensuite proposé pour se protéger contre l'invasion des marchandises étrangères à bon marché tout en remplissant la caisse de la Confédération, ce furent les coefficients du change. On nous gratifia également de nouveaux tarifs douaniers dépassant tout ce que l'on avait osé leur demander jusqu'ici. Il n'est pas étonnant que le Conseil fédéral fit l'impossible avec la complicité des Chambres pour les soustraire au referendum populaire.

Ce qui est extraordinaire dans ces nouveaux tarifs, c'est la manière dont on a osé les charger en ce qui concerne l'importation de denrées alimentaires afin d'accorder une compensation aux paysans parce que les produits industriels étaient frappés. L'importation des céréales reste libre, mais la taxe d'enregistrement a cependant été augmentée de 30 à 60 centimes par quintal. Par contre, les succédanés de céréales comme la semoule a été doublée et même quadruplée. La farine est taxée 40 fr. au lieu de 20 comme elle l'était jusqu'ici; la farine pour enfants 50 fr. au lieu de 20; le pain 5 fr. au lieu de 2; les Zwieback 40 fr. au lieu de 15; les pommes et poires empaquetées 5 fr. au lieu de 1; les fruits secs 25 fr. au lieu de 15; purée de prunes 10 fr. au lieu de 2; les raisins 5 fr. au lieu de 0; les oranges 5 fr. au lieu de 0. De même, les tarifs pour légumes, qui étaient pour la plupart exemptés de la taxe, sont irapés de 10 à 15 fr. Les pommes de terre étaient importées librement; on paye maintenant 2 fr. par quintal. Même chose pour les denrées coloniales. Le poivre fut élevé de 15 et 18 à 100 fr. Les surrogats de

café de 6 à 20 fr.; le miel de 40 à 120 fr.; l'huile était libre, aujourd'hui, elle est frappée d'une taxe de 10 à 20 fr. Les taxes pour la viande s'augmentent de cette façon: le veau de 15 à 45 fr.; le porc de 15 à 70 fr.; la viande congelée de 25 à 40 fr.; les œufs de 1 à 15 fr.; le beurre de 7 à 40 fr.; la crème de 15 à 40 fr.; le fromage de 4 à 24 fr. Les tarifs pour le tabac ont été augmentés de 8 à 12 fois, les vins de 3 à 6 fois. Il en est ainsi à travers tous ces nouveaux tarifs. A côté des augmentations de taxes, sur les denrées alimentaires, les produits industriels sont pour la plupart aussi considérablement frappés.

Cependant, la preuve est faite, les augmentations des tarifs douaniers n'ont pas donné ce que l'on en attendait. Les taxes sur les denrées alimentaires renchérisent encore davantage la production, parce qu'elles empêchent l'abaissement du coût de la vie, et les tarifs sur les articles industriels ne peuvent, malgré leur élévation, compenser la différence des prix. Il faudra de plus compter avec les représailles de l'étranger qui ne manquera de frapper de la même manière nos produits.

La question des coefficients du change fut aussi examinée. L'enquête a cependant prouvé que son application se heurterait à des difficultés insurmontables. Il est déjà difficile de trouver une norme avec l'instabilité des cours du change, mais le problème devient insoluble lorsqu'il s'agit d'établir un coefficient variable suivant les pays importateurs. Ainsi, par la frontière allemande nous vient de la marchandise de la Hollande, de l'Angleterre, du Danemark, de l'Amérique, etc. On voit la difficulté. Et nous ne parlons pas des occasions de fraude que ce système provoquerait et qu'il faudrait contrôler. On renonça donc à cette idée.

Pour animer l'industrie, les milieux intéressés parlèrent de primes à l'exportation. On songeait à trouver les moyens financiers par le produit des coefficients du change. Comme cette voie n'est pas praticable, il faut faire intervenir les fonds de la Confédération. En d'autres termes, nous devrions payer des impôts pour que les Allemands, Français, etc., pussent acheter nos produits à bon compte. Il n'y faut pas songer. Qui nous garantira que ces primes n'enrichiraient pas quelques individus?

Entre temps, notre situation économique s'aggrave journellement. Elle ne s'améliorerait même pas si notre change baissait, car il nous faut acheter notre pain et nos matières premières sur le marché mondial. Une baisse de notre change signifierait un renchérissement du coût de la vie.

Ce qui pourrait nous aider, serait une restauration de l'économie mondiale et en tout premier lieu de la Russie. Dès que la Russie pourra reprendre sa place de vendeur de céréales sur le marché mondial, nous aurons du pain à meilleur marché. Cela faciliterait également l'exportation de nos produits dans ce pays.

La crise actuelle nous prouve qu'il n'est plus possible de s'isoler économiquement, surtout pas un pays comme la Suisse qui dépend complètement de l'étranger pour ses matières premières et pour la vente de ses produits fabriqués. Comme que nous envisagions la situation, nous ne pourrions pas nous échapper des suites fâcheuses de la guerre. Les pays étrangers sont dans une situation analogue. Même si nous ouvrons nos frontières complètement, sans aucune restriction quelconque, ce moyen serait inefficace, car tous les pays ne nous suivraient pas dans cette voie. Les conséquences en seraient la ruine de notre économie nationale.

Le seul remède à la situation c'est de faire passer nos principes libres échangistes du domaine national sur le terrain international. La classe ouvrière doit

poursuivre son programme qu'elle défend depuis des dizaines d'années. L'économie mondiale doit s'affranchir de toute entrave, le commerce international et les échanges doivent rechercher librement leur voie suivant les besoins de l'humanité. Chaque pays doit pouvoir prendre la place que lui permet la possibilité de se développer. Ce but sera atteint d'autant plus vite que les ouvriers du monde entier auront su se réunir internationalement. C'est à cela que nous devons travailler sans relâche.

Mais, il est évident qu'entre temps nous ne pouvons pas rester indifférents; nous devons faire l'impossible pour combattre la politique à courte vue des cercles intéressés qui tentent à passer la crise aux dépens des ouvriers et des consommateurs.



## Commission syndicale suisse

(Séance du 8 octobre à Olten.)

*Convocation d'un congrès syndical extraordinaire.* Faite par sept comités centraux de fédération, cette demande est acceptée par le comité syndical qui propose à la commission de convoquer le congrès pour le 13 janvier 1922, à la Maison du Peuple à Berne. Ce délai est indispensable pour donner aux fédérations affiliées le temps suffisant d'examiner à fond les propositions du comité initiateur de la convocation. Ces propositions mettant en cause l'autonomie des fédérations, base même de la constitution de l'Union syndicale, il est nécessaire de permettre à celles-ci de convoquer à leur tour un congrès de la fédération et, cas échéant, d'organiser un plébiscite auprès de leurs membres. Les délégués seront ainsi à même d'interpréter au congrès syndical la volonté de leurs mandants. Un congrès coûte trop aux fédérations; il est nécessaire de le bien préparer afin qu'il ne discute pas dans le vide.

La commission a accepté la proposition du comité syndical par 45 voix contre 17, après une discussion animée. La minorité voulait une date plus rapprochée.

*Chômage.* La commission est renseignée sur les mesures prises par le Conseil fédéral dans la question du chômage. Plusieurs délégués protestent contre les agissements de certains cantons. Deux conférences seront convoquées à Baden et à Neuchâtel pour s'occuper spécialement de ces questions. (Elles ont eu lieu et leur résultat transmis au Conseil fédéral sous forme de requête.)

*Protection de la maternité.* La commission nommée par le comité de l'Union syndicale pour examiner la question de la protection de la maternité et qui était composée des camarades Hirsbrunner, Greutert, Leuenberger et Schürch, s'est prononcée pour l'assistance-maternité de préférence à l'assurance-maternité. La commission a arrêté un certain nombre de lignes directrices qui seront sous peu soumises à la discussion des fédérations et publiées dans la presse ouvrière.

*Protection des locataires.* Nous avons adressé une requête au Conseil fédéral, dans le même sens que celle envoyée par la Ligue suisse des locataires. Elle demande:

- 10 Que dans les maisons neuves, les loyers ne puissent pas dépasser un intérêt normal du capital.
- 20 Que dans les immeubles construits avant la guerre, les loyers ne soient pas plus élevés que du 30 % sur ceux de 1914.

Le Conseil fédéral répondit que la première partie était réglée par l'art. 11 de l'arrêté du Conseil fédéral sur la protection des locataires. La deuxième partie ne

peut être approuvée car elle créerait de trop grandes injustices.

*Monopole du tabac.* Sur la proposition de la Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation, nous avons adressé une requête au Conseil fédéral. La réponse a été remise, en copie, à toutes les fédérations.

*Commission sur les restrictions d'importation.* A côté des demandes de restriction d'importation, la commission a été chargée de donner son préavis sur la question des coefficients du change. Notre délégation a combattu le projet présenté par une sous-commission. Ce projet n'a pas obtenu la majorité dans la commission.

*Avant-projet pour une loi pour les relations postales.* Cet avant-projet nous a été remis par la direction des postes, ainsi qu'aux autres organisations économiques. Seule la fédération des ouvriers sur bois nous a proposé d'abaisser les ports. Nous mêmes avons demandé la réduction des amendes pour affranchissements insuffisants, la suppression complète de la franchise de port pour toutes les autorités et la suppression des indemnités qui y sont prévues.

*Fédération syndicale internationale.* Une proposition de créer un fonds d'entraide pour soutenir des organisations dans le besoin avait été rejetée en son temps.

Le congrès international est prévu pour le 28 novembre. Le lieu n'en est pas encore fixé.

Le gouvernement hollandais ayant nommé comme délégué à la conférence internationale du travail, qui doit se tenir en novembre à Genève, un représentant des organisations chrétiennes sociales, cette décision étant en contradiction avec l'article 389 du traité de Versailles, elle sera contestée à la conférence générale.

*Bureau international du travail.* A la demande de la Fédération internationale, de lui désigner un délégué-suppléant pour le conseil d'administration du B.I.T., le comité de l'Union syndicale a chargé le camarade Ch. Schürch de remplir ce mandat. Il a assisté aux séances des 12 et 13 avril à Genève et des 6 et 7 juillet à Stockholm. A cette dernière séance participa aussi le camarade GrosPierre en qualité de suppléant.

Il n'en est résulté aucun frais pour l'Union syndicale.

L'office fédéral du travail a convoqué une conférence des organisations patronales et ouvrières, pour discuter la participation de la Suisse à la conférence générale du travail. Les organisations chrétiennes sociales, les jaunes et les évangélistes, ainsi que la Société suisse des fédérations d'employés revendiquèrent en principe une représentation à la dite conférence. Le comité de l'Union syndicale déclara ne pouvoir renoncer à son droit de représentation. La séance prit fin sans qu'une entente intervint. Les choses en sont là.

La commission décide de discuter à fond dans une prochaine séance la participation de l'Union syndicale aux travaux du B.I.T.

Le comité de l'Union syndicale a répondu à une demande du Conseil fédéral en lui proposant le camarade Johann Sigg comme membre d'une commission internationale d'hygiène.

*Boycott Peter, Cailler, Kohler.* La Fédération internationale de l'alimentation a mis tout en œuvre pour arriver à un arrangement sauvegardant les intérêts des ouvriers. Le 20 août encore avait lieu, dans le bureau de l'Union syndicale, une conférence entre la maison P.C.K. et les représentants de la Fédération internationale de l'alimentation dans le but de mettre fin au conflit. Une entente ne put se produire parce que les délégués de la P.C.K. n'avaient pas de pleins pouvoirs, mais, une base pouvant donner satisfaction fut établie.